



## **Compte rendu des élus CGT du CSEC de l'UES Dassault Aviation du 16 juillet 2020.**

Cette réunion du CSEC avait pour unique objet la consultation et l'avis des élus du CSEC sur la proposition de la Direction Générale de prolonger l'accord de chômage partiel jusqu'au 22 décembre 2020.

Dès le début de la réunion, la DG change la donne : **la prolongation ne va plus jusqu'au 22 décembre mais jusqu'au 30 septembre 2020.**

L'accord de chômage partiel actuel arrive à son terme le 24 juillet. Au retour des congés, 114 personnes seront encore en chômage partiel (principalement à Mérignac et Biarritz) dont 59 seront en isolement (dans l'ensemble de la société). À leur retour des vacances, ces salarié(e)s ne bénéficieront plus du chômage à 92% ; c'est pourquoi la Direction a proposé à l'ensemble des Organisations Syndicales de prolonger l'accord actuel jusqu'au 30 septembre. **M. Segalen précise que le chômage partiel ne sera pas « concentré » sur quelques salarié(e)s, mais « repartit entre tous sur les deux sites concernés ».**

Cette prolongation (vraisemblablement dans les mêmes conditions financières que le précédent accord) est prévue jusqu'au 30 septembre 2020 car, à cette date, de nouveaux accords auront été négociés. Dès le 1<sup>er</sup> septembre, les OS vont avoir un rythme soutenu de réunions et tout sera sur la table : l'ARME, NAO, Participation, APLD, Mobilité, Formation, PSE, etc...

Un accord ne peut pas être signé en CSEC qui est une instance d'information et de consultation. Cette prolongation de l'accord sera négociée avec Madame Guillemet à la réunion du 23 juillet.

**La CGC, l'UNSA, la CFDT, FO, la CFTC ont d'ores et déjà exprimé un avis favorable, augurant une signature le 23 juillet pour la reconduite de l'accord.**

**Comme lors du précédent accord de chômage partiel que la CGT n'a pas signé, la CGT a donné un avis défavorable.**

Les 66 salarié(e)s concernés par le chômage partiel ne nécessitent pas selon nous de recourir aux finances de l'état : les 5 milliards de trésorerie disponible et des solutions internes (formations, rapatriements de charges de travail...) permettraient de régler ce léger sureffectif de manière plus intelligente.